



CNSMD-LYON.FR

3 QUAI CHAUVEAU  
C.P. 120  
F-69266 LYON CEDEX 09

# FICHE CURSUS MÉTIERS DE LA CRÉATION MUSICALE

PREMIER ET DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEURS

*Présentation au conseil pédagogique du 25 Mai 2020*

CONSERVATOIRE  
NATIONAL  
SUPÉRIEUR  
MUSIQUE ET DANSE  
DE LYON

TÉLÉPHONE 33 (0)4 72 19 26 26  
FAX 33 (0)4 72 19 26 00

# TABLE DES MATIÈRES

## 1. PRÉAMBULE

1.1. Contexte et objectifs du cursus .....	3
1.2. Référentiel d'activité professionnelle .....	4

## 2. ORGANISATION DES ÉTUDES

2.1. Disciplines principales.....	6
2.2. Cycles.....	7

## 3. PREMIER CYCLE

3.1. Référentiel de connaissances et de compétences .....	8
3.2. Conditions d'admission .....	10
3.3. Scolarité .....	10
3.4. Modalités d'évaluation et de validation.....	14
3.5. Sanction des études.....	14

## 4. DEUXIÈME CYCLE

4.1. Référentiel de connaissances et de compétences .....	15
4.2. Conditions d'admission .....	16
4.3. Scolarité (hors programme international InMICS).....	78
4.4. Scolarité (programme international InMICS) .....	20
4.5. Modalités d'évaluation et de validation.....	22
4.6. Sanction des études.....	23

# 1. PRÉAMBULE

## 1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CURSUS

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

Les métiers de la création musicale font appel aux notions d'auteur et de créateur. Ils supposent un acte par lequel une œuvre est créée ou bien par lequel un apport personnel est amené à enrichir et renouveler une œuvre déjà existante. Ces métiers relèvent historiquement des domaines de la composition, de l'arrangement et de l'orchestration mais incluent aujourd'hui de nouvelles formes d'expression telles que la composition électroacoustique, la musique d'application, les installations et les technologies audio-numériques. Ces métiers de la création musicale impliquent une capacité d'adaptation et d'écoute pour répondre à des commandes précises dans un temps donné, parfois court.

Le cursus proposé par le CNSMD de Lyon couvre une large palette de pratiques artistiques au sein de laquelle chaque étudiant·e adopte sa propre voie, de l'écriture instrumentale et vocale à la création électroacoustique en passant par toutes les formes de musique mixte, le travail pour l'image et l'installation sonore. L'expression de la singularité de chaque projet de création est ainsi primordiale, dans une démarche résolument ancrée dans la recherche et l'expérimentation, sans esprit exclusif et ouvert à toutes les esthétiques. À l'issue de la formation, l'étudiant·e aura acquis une certaine disponibilité à considérer l'ouverture, l'inattendu comme nouvelle sollicitation à l'imagination sans rien perdre de son exigence à construire des formes musicales personnelles, élaborant par-là de nouvelles vues du réel, contribuant socialement aux champs des médias et des idées qui parcourent la société.

L'autonomie dans la conception et la maîtrise des moyens techniques mis en œuvre lors de l'acte créatif est également essentielle, afin que le médium convoqué ne devienne pas source de formatage, particulièrement pour les projets au fort tropisme technologique. Ainsi, la *techné* constitue le socle de l'enseignement, tant dans sa maîtrise que sa pratique, pouvant le cas échéant amener au développement de nouveaux outils. La formation construit notamment cette connaissance des techniques grâce à des passerelles pédagogiques dans le cadre du Collège des Hautes Études Lyon Science[s] (CHEL[s]), avec l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (Ircam) et d'autres partenaires au niveau de la recherche.

Opérant comme vecteur de convergence au sein de l'établissement, ce cursus irrigue les différentes activités du CNSMD de Lyon à travers des collaborations régulières avec le département de musique de chambre, l'orchestre ou le département danse, ainsi que toutes les autres entités de l'Espace Transversal de Création dont il est la pierre angulaire : l'Atelier XX-21, le Laboratoire Scènes ActuelleS, le Collectif d'improvisation, le cursus Artist-Diploma et le cursus de performeur. C'est donc tout naturellement que le cursus promeut au sein de cet espace l'émergence de propositions traversant les arts, en lien avec de nombreux partenaires et notamment les écoles d'art au niveau local : la CinéFabrique, l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), mais également La Poudrière et l'école de dessin Émile Cohl.

Le cursus proposé par le CNSMD de Lyon permet aussi la réalisation et l'accompagnement de projets personnels avec un suivi pédagogique, ainsi qu'une réelle approche et mise en relation avec le milieu professionnel (partenaires privés et institutionnels tels que les orchestres, festivals, théâtres, centre nationaux de création musicale, etc.). Dès lors, il s'attache à préparer les étudiant·e-s à toutes les facettes des métiers de la création musicale, notamment par des dispositifs de mise en situation professionnelle, des modules de connaissance juridique du statut d'auteur ainsi que des actions de médiations et d'Éducation Artistique et Culturelle.

Enfin, l'ouverture à l'international est constitutive de la formation avec de très nombreux partenaires académiques tels que le Conservatorio GB Martini Bologna, la School of Arts Ghent / KASK & Conservatorium (HOGENT) à Gand, la Faculté de musique de l'Université de Montréal, la Taipei National University of the Arts ou bien encore l'université de Californie à Berkeley.

## 1.2 RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE <sup>(1)</sup>

### INITIER – PORTER – ASSUMER UN GESTE CRÉATIF

#### Se constituer et s'approprier un terreau culturel

- Être en posture de réceptivité
- Agir dans un processus de création
- Développer, susciter sa curiosité
- Être disponible, en éveil, attentif à l'environnement musical et artistique en général
- Prévoir le temps nécessaire à la fabrication de l'objet musical
- Entrer en résonance avec des phénomènes sonores d'origine différentes
- Entrer en résonance avec des phénomènes esthétiques et/ou scientifiques pluriels (architecture, arts plastiques, image, littérature, environnement urbain, arts de la rue, mathématiques, physique, biologie, etc
- Oser faire, s'engager
- Faire preuve d'audace, d'inventivité
- Faire appel à son imaginaire
- Se laisser emporter par une idée, l'explorer, la développer, l'enrichir
- Improviser
- Assumer sa singularité.

#### Porter un geste créatif

- Déployer son imaginaire, explorer
- Connaître, expérimenter des dispositifs, outils et processus qui alimentent et questionnent l'imaginaire (improvisation, échanges et travail avec les interprètes)
- Fabriquer ses propres outils, dispositifs et processus.

#### Définir un projet compositionnel

- Identifier le contexte dans lequel s'inscrit le projet
- Choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines

#### Assumer un geste créatif

- Mettre en œuvre, réaliser
- Plannifier son travail
- S'engager à titre personnel pour remplir les tâches confiées ou les tâches déterminées par son propre projet.
- Associer les partenaires extérieurs éventuels.

#### Revendiquer

- Valider l'œuvre
- Repère les éléments nouveaux qui n'étaient pas programmés au début du projet
- Analyser le processus de création et en identifier les étapes
- Situer l'œuvre dans son cadre définitif

### CONSTRUIRE ET S'APPROPRIER UNE EXPRESSION MUSICALE

#### Mettre en place son style d'expression musicale

- Disposer d'une connaissance des langages et styles musicaux et artistiques
- Disposer d'une connaissance des répertoires musicaux incluant notamment les musiques d'application.
- Disposer de connaissance dans d'autres domaines artistiques

#### Approfondir la connaissance d'un ou plusieurs de ces langages et styles

- Posséder des connaissances dans le domaine de l'analyse, les approfondir dans un domaine musical choisi.
- S'approprier une expression artistique

(1)Référentiel rédigé par le ministère chargé de la culture et publié en annexe de l'arrêté du 15 janvier 2010 complétant l'annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2008 relatif au DNSPM et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au Journal officiel n°40 du 17 février 2010).

## **Maîtriser les outils d'expression des langages et styles choisis**

- Affirmer sa personnalité artistique et son autonomie par la maîtrise des éléments d'un langage musical
- Travailler la forme et la mise en forme

## **COMMUNIQUER ET PARTAGER**

### **Communiquer**

- Être au clair vis-à-vis de sa démarche artistique
- Porter un regard critique et pertinent sur une réalisation donnée, y compris sur ses propres travaux et les situer dans le contexte environnant
- Se situer dans une démarche artistique en devenir
- Définir un projet dans ses aspects artistiques, administratifs, budgétaires, organisationnels.

### **Porter un projet artistique lié à son œuvre et en présenter les modalités de réalisation**

- Adapter son discours à des situations de rencontre avec des professionnels d'autres spécialités artistiques (chorégraphes, réalisateurs de films, concepteurs de jeux vidéo, etc)

### **Échanger avec des artistes d'autres spécialités**

- Donner à ces professionnels des éléments précis sur son travail
- Collaborer à un projet conçu dans le cadre d'un autre domaine artistique

### **Partager**

- Répondre à des situations de commande, les provoquer
- Comprendre les données d'un cahier des charges, les re-négocier si nécessaire, les respecter
- Partager une démarche artistique avec des interprètes et collaborateurs
- Être actif et force de proposition auprès des partenaires éventuels
- S'intégrer dans un projet défini par un autre
- Faire travailler son œuvre et éventuellement la diriger
- Se constituer un réseau d'interprète attentifs à sa démarche créatrice

### **Partager une démarche artistique avec un public**

- S'inscrire dans une démarche d'action culturelle
- Expliciter ses intentions en adaptant son discours à différents publics
- Rédiger une pochette de disque, un article pour une revue spécialisée, une note de programme.
- S'ouvrir aux démarches de transmission.

## **ENRICHIR SES CONNAISSANCES**

### **S'ouvrir aux connaissances techniques**

- Manier certaines technologies : Connaître et savoir manier les logiciels fondamentaux de l'informatique musicale
- Intervenir dans la prise de son en situation d'enregistrement : Connaître les techniques de prise de son.
- Réaliser la direction artistique d'un enregistrement

### **S'ouvrir au monde professionnel**

- Se situer dans son environnement socio-professionnel
- Avoir réfléchi à la finalité d'un statut d'artiste.
- Participer à son insertion sociale
- Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et leurs évolutions dans l'histoire Connaître les dispositifs d'aides à la production (États, collectivités, fonds de soutien, etc.).

### **Connaître les aspects juridiques et réglementaires de la profession**

- Connaître les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle et le fonctionnement des sociétés de gestion collective (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI), les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs (Agessa, Maison des Artistes).
- Connaître les différents droits et contrats relatifs au spectacle vivant : contrats de travail, modes de rémunération, règles de la propriété intellectuelle et artistique (notamment en matière de téléchargement, plagiat, etc.) conventions collectives, droits à la formation professionnelle continue, prévention des risques, règles de perception des droits, monde de l'édition, contrats d'édition, mécanismes de l'autoproduction.

### **S'ouvrir à l'international**

- Communiquer en langue étrangère  
Maîtriser au moins une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral, en priorité l'anglais.
- S'informer des évolutions artistiques à l'étranger  
Suivre l'actualité musicale étrangère.

## **2. ORGANISATION DES ÉTUDES**

### **2.1. DISCIPLINES PRINCIPALES**

Le cursus Métiers de la création musicale comporte cinq disciplines principales, dont une accessible par un programme international au niveau du deuxième cycle, mettant ainsi en valeur la pluralité et la diversité du paysage musical d'aujourd'hui.

#### **COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE**

Au delà des musiques sur support, produites et jouées à l'aide de moyens électroacoustiques et informatiques, cette discipline principale est ouverte à l'écriture pour instruments acoustiques et électroacoustiques, interfaces diverses, mais également à des approches de formalisation et de représentation plus abstraites de la composition électroacoustique. À l'issue de ses études, l'étudiant·e pourra également répondre à des sollicitations en tant que réalisateur en informatique musicale.

#### **COMPOSITION INSTRUMENTALE ET VOCALE**

Le travail dans cette discipline principale consiste en la construction d'une relation étroite entre pensée formelle, stimulation de l'imagination, définition du style et de l'idée et une compréhension et manipulation de l'écriture et des techniques instrumentales et vocales. L'étudiant·e est en outre fortement encouragé·e à intégrer et développer le rapport avec l'électronique.

#### **COMPOSITION MIXTE**

Cette discipline principale développe une double excellence au niveau de l'écriture instrumentale et de la maîtrise des techniques liées à la musique électroacoustique et au *live electronics*. Le travail avec le professeur se développe autour de la cohérence formelle, la pertinence de stratégies compositionnelles et la correction des aspects techniques, dans l'écriture comme dans l'électronique.

#### **COMPOSITION POUR L'IMAGE**

Cette discipline principale s'adresse à des étudiant·e·s se destinant aux métiers de l'image : cinéma sonore ou muet, publicité, émissions télévisuelles, animation et monde du multimédia. Elle est ouverte à des esthétiques musicales très variées et évolutives, en relation avec les réalités de ce métier et visent à rendre les étudiant·e·s autonomes et aptes à appréhender, réaliser et finaliser un projet tout au long de la chaîne de production d'une musique pour l'image.

#### **- Programme international InMICS (International master in Composition for screen)**

Ce programme de deuxième cycle s'adresse à des étudiant·e·s internationaux se destinant aux métiers de l'image sous toutes les formes qu'elle peut recouvrir. InMICS souhaite mettre à disposition des étudiant·e·s les ressources pédagogiques du partenariat, permettant de regrouper au sein d'une même formation une grande diversité d'esthétiques, de cultures et de méthodes d'apprentissage, mettant au cœur du cursus, le partage de pratiques et outils innovants.

## ÉCRITURE-COMPOSITION

Cette discipline principale s'adresse aux étudiant·e·s se destinant aux métiers de la création musicale (composition, orchestration, transcription, arrangement). Prenant ses racines dans les répertoires de la musique classique occidentale, elle est ouverte au monde et aux musiques d'aujourd'hui, sans esprit exclusif, permettant aux étudiant·e·s de choisir librement leurs influences et de les harmoniser dans une synthèse personnelle.

## 2.2. CYCLES

Le cursus Métiers de la création musicale s'organise sur deux cycles. Tout candidat·e admis·e en qualité d'étudiant·e dans un parcours d'études s'engage à suivre intégralement le cursus prévu par le règlement des études. Chaque parcours comprend l'étude de disciplines regroupées dans des unités d'enseignement (UE) organisées semestriellement et articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : *European Credit Transfert System*, système européen de transfert de crédits).

### PREMIER CYCLE

Le premier cycle de trois ans est constitué d'un parcours d'études conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM), spécialité métiers de la création musicale**, autour duquel s'articulent facultativement :

- un parcours d'études complémentaire conduisant à l'obtention du **Diplôme d'État (DE) de professeur de musique** ;
- un complément d'enseignement en troisième année conduisant à l'obtention de la **Licence Arts, lettres, langues mention musicologie** par convention avec l'UFR Lettres, Sciences du langage et Arts de l'Université Lumière Lyon 2.

Le parcours d'études conduisant à l'obtention du DNSPM vise à définir des projets compositionnels propres à chaque étudiant·e, empreint de singularité et à développer une autonomie dans sa mise en œuvre, tant technique que musicale.

Cette définition passe autant par la consolidation du bagage antérieur que par un travail d'expérimentation prospective, pouvant aboutir à un élargissement des médiums d'expression utilisés. Le premier cycle est aussi le moment d'acquisition et de solide maîtrise de toute la *techné* nécessaire à la réalisation du projet défini, ainsi que d'une autonomie dans son maniement.

De par l'expérience des séances de studio et du concert ainsi que les collaborations in et hors l'établissement, il permet à l'étudiant·e d'appivoiser des attendus professionnels liés à l'interprétation de chaque œuvre afin de pouvoir en fin de cycle mener de façon autonome un projet à tous les niveaux de production. L'examen de fin de premier cycle permet à l'étudiant·e de répondre à un cahier des charges précis, pouvant intégrer un certain nombre de contraintes définies avec l'équipe pédagogique.

### DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle de deux ans est constitué d'un parcours d'études conduisant à l'obtention du **Diplôme de deuxième cycle de création musicale valant grade de master**.

L'étudiant·e peut, après sélection, bénéficier d'un parcours articulé durant la première année de son deuxième cycle avec la **Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale** à l'Ircam à Paris.

Dans le cadre du parcours international InMICS <sup>(2)</sup>, en partenariat avec le Conservatorio GB Martini Bologna, la School of Arts Ghent/KASK & Conservatorium (HOGENT) à Gand et la Faculté de musique de l'Université de Montréal ainsi que de nombreux partenaires professionnels, l'étudiant·e peut effectuer une année de formation dans un établissement partenaire.

Le parcours d'études conduisant à l'obtention du diplôme de deuxième cycle supérieur permet de réaliser un projet artistique clairement défini, perpétuellement enrichi et précisé, dont le contenu, la forme et le propos sont sous l'entière responsabilité de l'étudiant·e en relation avec le professeur de discipline principale, tout en se basant sur de solides compétences techniques préalablement acquises et propres à chaque étudiant·e. En outre, les questions de l'envergure de l'œuvre, de la forme longue ou de la collaboration avec d'autres formes d'art doivent être posées et initiées si elles sont pertinentes au regard du projet. Le deuxième cycle est aussi un moment d'introspection, de formalisation puis de communication autour de son travail personnel, possiblement nourri par le projet de recherche. De par la multiplicité des propositions artistiques in et hors l'établissement, il est également le lieu de créations plurielles, tout en s'inscrivant dans une forte dynamique d'insertion professionnelle.

## 3. PREMIER CYCLE

### 3.1. RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES (3) INITIER, PORTER, ASSUMER UN GESTE CRÉATIF

#### Porter un geste créatif

##### **Déployer son imaginaire, explorer**

S'approprier un outil, un dispositif, un processus.

##### **Définir un projet compositionnel**

Évaluer le potentiel de développement des idées compositionnelles.

Repérer et mesurer la faisabilité de la proposition.

Choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines.

#### Assumer un geste créatif

##### **Mettre en œuvre, réaliser**

Planifier son travail.

Maîtriser les codes d'écriture de son champ musical.

Prendre en compte les exigences liées à la participation de partenaires extérieurs.

##### **Mettre un terme, finaliser**

Produire un support final permettant de jouer l'œuvre : conducteur et matériel, descriptif du dispositif électroacoustique, fiche technique, etc.

Mettre l'œuvre à l'épreuve de la répétition, de l'exécution et éventuellement l'adapter. Produire au moins une œuvre sous forme de deux nomenclatures ou de deux supports différents ou à deux destinations différentes.

##### **Revendiquer**

Proposer un regard critique sur l'œuvre terminée et sa production.

### CONSTRUIRE ET S'APPROPRIER UNE EXPRESSION MUSICALE

#### Construire son style d'expression musicale

#### Connaître les langages et styles musicaux et artistiques

Connaître la diversité des styles et des répertoires musicaux.

Être initié à la diversité des outils d'analyse appliqués aux différents répertoires. Connaître l'évolution des langages et le domaine des musiques appliquées.

**Approfondir la connaissance d'un ou plusieurs de ces langages et styles** Approfondir les connaissances en analyse pour le domaine musical de son choix.

#### S'approprier une expression artistique

##### **Maîtriser les outils d'expression des langages et styles choisis**

*Pour la musique instrumentale :*

Connaître et utiliser les techniques de l'écriture musicale, de l'orchestration, de l'arrangement. Être initié aux techniques de composition électroacoustique.

*Pour la musique électroacoustique :*

Connaître, décrypter et utiliser des outils logiciels de traitement, de synthèse, de montage, etc.

Développer des outils personnels.

Être initié aux techniques de composition de la musique mixte.

*Pour l'arrangement, l'orchestration :*

Réaliser une adaptation pour une formation associant le vocal et l'instrumental, un big band, un orchestre d'harmonie, une petite formation, etc.

*Pour le multimédia :*

Connaître l'évolution des technologies et des méthodologies afin de pouvoir réagir en temps réel.



## COMMUNIQUER, PARTAGER

### Communiquer

#### « Être au clair » vis-à-vis de sa démarche artistique

Identifier les grands courants de la création actuelle.

Positionner sa démarche de création au regard de ceux-ci.

Écrire une plaquette de présentation d'un projet impliquant différents partenaires.

**Porter un projet artistique lié à son œuvre et en présenter les modalités de réalisation** Présenter des propositions par l'intermédiaire d'un instrument, d'un support.

Présenter les éléments d'une maquette, d'un échantillon.

**Échanger avec des artistes d'autres spécialités** Improviser pour proposer des idées musicales nouvelles.

### Partager

#### Répondre à des situations de commande, les provoquer

Analyser les modalités de mise en œuvre d'un cahier des charges. En mesurer la faisabilité et les éventuelles adaptations nécessaires.

**Partager une démarche artistique avec des interprètes et collaborateurs** S'engager dans cette réalisation.

Apporter une contribution personnelle à la définition du projet.

*Pour la musique instrumentale et l'arrangement, l'orchestration :*

Diriger un ensemble instrumental, donner des indications sur les modes de jeu utilisés, la couleur sonore attendue, etc.

Posséder des connaissances organologiques.

*Pour la musique électroacoustique :*

Participer à la direction artistique et technique d'un concert de musique mixte.

Collaborer à la réalisation d'un autre compositeur.

Diriger et jouer le répertoire acousmatique en concert avec un orchestre de haut-parleurs.

*Pour le multimédia :*

Associer la musique et un support technique, déclencher des événements artistiques dans un jeu d'interactions.

**Partager une démarche artistique avec un public**

Transmettre sa démarche artistique.

## ENRICHIR SES CONNAISSANCES

### S'ouvrir aux connaissances techniques

#### Manier certaines technologies

*Pour la spécialité instrumentale et l'arrangement :*

Connaître et manier les logiciels fondamentaux du traitement du son et de l'informatique musicale, s'exercer à un travail sur la matière sonore.

**Intervenir dans la prise de son en situation d'enregistrement**

Connaître les techniques de prise de son.

### S'ouvrir au monde professionnel

#### Se situer dans son environnement socio-professionnel

Connaître les conditions d'exercice de sa profession.

Connaître le fonctionnement des institutions d'enseignement.

Connaître les dispositifs d'aides à la production (États, collectivités, fonds de soutien, etc.).

**Connaître les aspects juridiques et réglementaires de la profession**

Connaître les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle et le fonctionnement des sociétés de gestion collective (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI), les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs (Agessa, Maison des Artistes).

Connaître l'environnement structurel (statuts des entreprises employeurs, modes d'organisation et de financement du spectacle, chiffres clés de l'économie culturelle). Connaître le rôle des institutions (institutions sociales, organisations professionnelles, sociétés civiles, collectivités publiques).

## **S'ouvrir à l'international**

### **Communiquer en langue étrangère**

Maîtriser au moins une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral, en priorité l'anglais.

### **S'informer des évolutions artistiques à l'étranger**

Être attentif à l'actualité musicale internationale.

## **3.2. CONDITIONS D'ADMISSION**

**L'entrée en premier cycle se fait par voie de concours organisé annuellement. Les candidat-e-s doivent présenter des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ne sont pas publiques (4)**

Aucun diplôme n'est requis pour faire acte de candidature. Les candidat-e-s déjà titulaires d'un DNSPM, d'une licence, d'un bachelor ou d'un master dans la discipline ne peuvent pas se présenter au concours d'entrée. Les candidat-e-s doivent être âgé-e-s au minimum de 16 ans et au maximum de 29 ans l'année du concours. Toute demande de dérogation à l'attention du directeur des études musicales doit comprendre un curriculum vitæ détaillé. Nul-le ne pourra être candidat-e plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans la formation (une quatrième candidature sera octroyée en cas d'admissibilité au moins une fois).

Pour les candidat-e-s ressortissant-e-s d'états non-francophones, aucun certificat de niveau de langue française n'est exigé au moment du concours. Les admis-es doivent fournir un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) :

- au moins égal à A2 en début de DNSPM 1 (à remettre lors de l'inscription administrative) ;
- au moins égal à B1 en janvier du DNSPM 1 (certificat obtenu en France).

## **3.3. SCOLARITÉ**

Le parcours d'études, à temps plein, est de six semestres et s'organise en quatre unités d'enseignement. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant-e, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant-e.

Une mobilité internationale peut être mise en place aux semestres 3, 4 et 5, après concertation avec l'équipe et approbation du directeur.

### **PARCOURS FACULTATIFS ARTICULÉS AU PARCOURS D'ÉTUDES**

#### **Parcours complémentaire conduisant à l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique (5)**

Les candidat-e-s à ce parcours complémentaire doivent :

- avoir suivi et validé intégralement le DNSPM 1 (obtention des 60 crédits ECTS) ;
- être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;
- avoir satisfait à un concours d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

#### **Le parcours complémentaire, à temps plein, est de six semestres :**

- le DNSPM 1 constitue la première année du parcours complémentaire ;
- quatre semestres complémentaires spécifiques au parcours complémentaire.
- les semestres 1 et 2 du parcours complémentaire doivent nécessairement se suivre.
- les semestres 3 et 4 peuvent être décalés selon les besoins de l'étudiant-e et après avis de l'équipe pédagogique.
- en outre, les étudiant-e-s peuvent demander une reconnaissance de leurs acquis antérieurs.

#### **Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la Licence Arts, lettre, langues (6)**

Les étudiant-e-s souhaitant suivre ce complément d'enseignement en DNSPM 3 doivent avoir suivi et validé intégralement le DNSPM 1 et le DNSPM 2 (obtention des 120 crédits ECTS).

- Les étudiant-e-s ressortissant-e-s d'états non-francophones doivent fournir un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français et obtenu en France attestant d'un niveau B2 en langue française dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) lors de leur inscription

administrative en DNSPM 3 au CNSMD de Lyon, avant l'inscription à l'université.

- Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'Université Lumière Lyon 2 en DNSPM 3 (une par semestre) dans le cadre de l'UE 4.

(4) Voir programme d'épreuves publié annuellement. (5) Voir Fiche cursus Diplôme d'État. (6) Voir documents distribués en cours de cursus.

## MAQUETTE PÉDAGOGIQUE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS ECTS

intitulé et modalités (7)	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	DNSPM 1		DNSPM 2		DNSPM 3		TOTAL ECTS
		S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	
<b>UE 1 : Unité d'enseignement de la spécialité</b>								<b>84</b>
discipline principale <b>TD</b>	1h ~ 2h	10	10	10	10	10	10	60
séminaire (8) <b>CM</b>	~ 2h	3	3	3	3	3	3	18
Mise en œuvre des projets <b>TD</b>	~ 1h	1	1	1	1	1	1	6
<b>UE 2 : Unité d'enseignement et pratiques associées</b>								<b>56</b>
discipline technique de création musicale (dominante) (9) <b>CM/TD</b>	1h ~ 2h	3	3	3	3	3	3	18
discipline technique de création musicale (auxiliaire) (10) <b>CM/TD</b>	1h ~ 2h	3	3	3	3	3	3	18
discipline transversale de création (11) <b>CM/TD</b>	1h ~ 2h	-	-	3	3	3	3	12
Introduction aux techniques du son (11) <b>CM/TD</b>	~ 2h	3	3	-	-	-	-	6
Atelier d'improvisation <b>TD</b>	~ 0h15	1	1	-	-	-	-	2
<b>UE 3 : Unité d'enseignement transversal</b>								<b>28</b>
discipline de culture musicale (12) ou Compétences au claviers <b>CM/TD</b>	1h ~ 2h	2	2	2	2	2	2	12
Aspects pratiques des métiers de la création musicale <b>CM</b>	~ 0h15	-	-	1	1	1	1	4
langue vivante (13) <b>CM/TD</b>	~ 1h30	-	-	2	2	2	2	8
Chant choral <b>TD</b>	~ 2h	1	1	-	-	-	-	2
Sensibilisation à la pédagogie <b>CM</b>	~ 2h	1	1	-	-	-	-	2
<b>UE 4 : Unité d'enseignement optionnel</b>								<b>12</b>
discipline d'ouverture (14) <b>CM/TD</b>	1h ~ 2h	2	2	2	2	2	2	12
<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>~15h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>180</b>

(7) - Cours magistral (CM) ou Travaux dirigés (TD).

(8) - Selon la discipline principale : Analyse de l'image (pour composition pour l'image) ou Ecrire-Composer (pour écriture-composition) ou Technologies et création (pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte).

(9) - Selon la discipline principale : Informatique musicale (pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte) ou Musique assistée par ordinateur (MAO) (pour composition pour l'image) ou Orchestration (pour écriture-composition).

(10) - Informatique musicale ou Musique assistée par ordinateur (MAO) ou Orchestration ou Orchestration appliquée à la musique de film ou Techniques de composition pour l'image ou Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration.

(11) - Acoustique musicale (dans le cadre du CHEL[s]) ou Atelier d'improvisation (optionnel) ou Informatique musicale ou Laboratoire Espace Transversal de Création ou Laboratoire Scènes ActuelleS ou Musique assistée par ordinateur (MAO) ou Orchestration ou Orchestration appliquée à la musique de film ou

*Techniques de composition pour l'image ou Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration.*

*(12) - Analyse appliquée ou Analyse des musiques des XXe et XXIe siècles ou Ars musica ou Art et civilisation ou Base scientifique des techniques nouvelles ou Écriture musicale ou Ethnomusicologie ou Histoire de la musique.*

*(13) - Allemand ou Anglais ou Italien ou cours de langue du Centre de Langues de l'ENS de Lyon dans le cadre du CHEL[s].*

*(14) - Une discipline complémentaire enseignée au CNSMD de Lyon (hors discipline technique de création musicale) ou une discipline de pédagogie suivie pendant le semestre (pour les étudiant-e-s en parcours complémentaire conduisant à l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique) ou un module partagé dans le cadre du CHEL[s] ou un cours à l'Université Lumière Lyon 2 parmi une liste mise à jour chaque année (pour les étudiant-e-s suivant le complément d'enseignement en troisième année conduisant à l'obtention de la licence Arts, lettres, langues).*

## **UE 1 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE LA SPÉCIALITÉ**

**Cette unité d'enseignement concerne les travaux de création de l'étudiant-e, dans leur définition, leur élaboration et leur mise en œuvre.**

L'étudiant-e travaille chaque semaine individuellement avec son professeur de discipline principale, avec qui il définit le format de ses travaux, en lien avec les collaborations et opportunités rendues possibles par l'établissement. Ses travaux sont également suivis, de l'initiation des projets à l'étape de post-production par le chef de département, l'ingénieur du son chargé de l'enseignement et, le cas échéant, les autres enseignants de l'équipe pédagogique. L'étudiant-e devra, selon sa spécialité, tirer parti des studios mis à disposition par l'établissement dans un temps minimum défini avec l'équipe pédagogique.

Afin de nourrir et élargir le champ créatif, ainsi que de contextualiser son projet artistique, l'étudiant-e participe, selon sa discipline principale, à un des trois séminaires hebdomadaires animé par l'équipe pédagogique et des personnalités invitées :

- Analyse de l'image (pour composition pour l'image), visant à appréhender une image et le sens d'une image au travers de grands classiques du cinéma et des différents genres cinématographiques ;
- Ecrire-Composer (pour écriture-composition), consacré aux processus créatifs et aux techniques d'écriture et de composition ;
- Technologies et création (pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte), espace de discussion et de réflexion collective autour d'enjeux esthétiques, culturels et technologiques.

L'étudiant-e est également invité-e à participer aux séances de son choix des deux autres séminaires.

La *Mise en œuvre des projets* participe pleinement de la formation de l'étudiant-e, par le biais de dispositifs de mise en situation professionnelle organisés par le CNSMD de Lyon et ses partenaires académiques et professionnels et accompagnés par l'équipe pédagogique et technique :

- lors de concerts et de l'examen de fin de premier cycle, qui permettent à l'étudiant-e de proposer des représentations publiques professionnelles tout en travaillant sur les formes possibles à donner en termes de programme et thématique ;
- lors d'ateliers d'expérimentation, permettant l'émergence de propositions artistiques diverses au sein du cursus ;
- lors de séances de médiation vers les publics et d'Éducation Artistique et Culturelle ;
- lors de projets à l'extérieur du CNSMD de Lyon. L'objectif est de répondre à un attendu professionnel en fin de cycle, concernant le respect d'un cahier des charges, la production de supports adaptés (conducteur, matériel, fiche technique, etc.) et la bonne communication avec les interprètes, collaborateur·trice·s, publics et partenaires institutionnels.

## **UE 2 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES ASSOCIÉES**

**Cette unité d'enseignement tient compte de la spécialité et du profil de l'étudiant-e ; le contenu est défini par l'équipe pédagogique après concertation avec l'étudiant-e. Elle vise l'acquisition de toute la technè nécessaire à la réalisation du projet artistique ainsi que d'une autonomie dans son maniement. Elle permet à l'étudiant-e de connaître l'environnement socio-professionnel et les aspects juridiques et réglementaires de la profession.**

L'étudiant-e suit chaque semestre deux disciplines techniques de création musicale, une dominante (liée à sa discipline principale et suivie pendant six semestres) et une auxiliaire (liée au profil de l'étudiant-e et pouvant évoluer chaque année), visant la maîtrise des techniques liées à son projet artistique, parmi :

- Informatique musicale, dominante pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte ;
- Musique assistée par ordinateur (MAO), dominante pour composition pour l'image ;
- Orchestration, dominante pour écriture-composition ;
- Orchestration appliquée à la musique de film ;
- Techniques de composition pour l'image.
- Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration (en partenariat avec le Centre d'études et de recherches comparées sur la création de l'ENS de Lyon).

En DNSPM 1, l'étudiant·e suit obligatoirement deux semestres obligatoires d'*Introduction aux techniques du son* et effectue chaque semestre un *Atelier d'improvisation*.

En DNSPM 2 et DNSPM 3, l'étudiant·e suit également au choix chaque semestre une discipline transversale de création :

- une troisième discipline technique de création musicale (Informatique musicale, Musique assistée par ordinateur (MAO), Orchestration, Orchestration appliquée à la musique de film, Techniques de composition pour l'image ou Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration) ;
- un semestre d'Acoustique musicale à Centrale Lyon, dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscriptions spécifiques) ;
- la participation à un laboratoire : *Laboratoire Scènes ActuelleS*, espace de proposition artistique et scénique transversal au CNSMD de Lyon à partir de propositions portées par les étudiant·e·s ;
- *Laboratoire Espace Transversal de Création*, espace dédié aux étudiant·e·s du cursus permettant d'expérimenter des collaborations pluridisciplinaires en lien avec la CinéFabrique, l'ENSATT, l'ENSBA et les autres cursus de l'Espace Transversal de Création du CNSMD de Lyon ;
- La participation à l'Atelier d'improvisation (optionnel).

En termes de professionnalisation et de connaissance de l'environnement professionnel, l'étudiant·e suit en DNSPM 2 et DNSPM 3 le module *Aspects pratiques des métiers de la création musicale*, composé de deux séances chaque semestre :

- une spécifique dédiée aux métiers de la création musicale ;
- une transversale à l'établissement.

### **UE 3 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL**

Cette unité d'enseignement, transversale avec les autres cursus de l'établissement, comprend : – une discipline choisie par l'étudiant·e en concertation avec l'équipe pédagogique, parmi :

- Analyse appliquée ;
- Analyse des musiques des XXe et XXIe siècles ;
- Ars musica ;
- Art et civilisation ;
- Base scientifique des techniques nouvelles ;
- Compétences au clavier ;
- Écriture musicale ;
- Ethnomusicologie ;
- Histoire de la musique ;
- Sensibilisation à la pédagogie (en DNSPM 1 uniquement) ;
- Chant choral (en DNSPM 1 uniquement) ;
- Une langue vivante (en DNSPM 2 et DNSPM 3 uniquement), visant prioritairement l'obtention du niveau B2 en anglais dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), parmi : Allemand – Anglais - Italien ;
- Un cours de Langue du Centre de Langues de l'ENS de Lyon dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscription spécifiques).

### **UE 4 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL**

Cette unité d'enseignement se compose au minimum d'une discipline d'ouverture choisie par l'étudiant·e chaque semestre, affirmant ainsi la singularité de son parcours, pouvant être :

- une discipline complémentaire enseignée au CNSMD de Lyon hors disciplines technique de création musicale

- (Informatique musicale, Musique assistée par ordinateur (MAO), Orchestration, Orchestration appliquée à la musique de film, Techniques de composition pour l'image et Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration) ;
- une discipline de pédagogie suivie pendant le semestre (pour les étudiant-e-s en parcours complémentaire conduisant à l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique) ;
  - un module partagé dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscription spécifiques) ;
  - un cours suivi à l'Université Lumière Lyon 2 parmi une liste mise à jour chaque année (pour les étudiant-e-s suivant le complément d'enseignement en troisième année conduisant à l'obtention de la licence Arts, lettres, langues).

### 3.4. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

L'évaluation de la discipline principale se fait par :

- contrôle continu par le professeur de discipline principale chaque semestre ;
- une évaluation intermédiaire à huis-clos au quatrième semestre, consistant en la présentation de travaux composés durant le cursus et définies avec le professeur de discipline principale (partitions, documents sonores, etc.) et discussion avec le jury (30 minutes au total) ;
- une évaluation terminale au sixième semestre, consistant en une présentation publique de travaux composés durant le premier cycle (30 minutes de plateau au total) selon un cadre défini avec l'équipe pédagogique ainsi qu'un entretien à huis-clos avec le jury ; l'étudiant-e doit alors être autonome dans la maîtrise des moyens techniques convoqués.

Un contrôle exceptionnel peut être organisé à tout moment de la scolarité à la demande d'un professeur et/ou du directeur si le niveau de l'étudiant-e paraît insuffisant.

Les crédits ECTS sont attribués si chaque note (contrôle continu, évaluation intermédiaire et terminale, et le cas échéant, contrôle exceptionnel) est au moins égale à 10/20.

Les crédits ECTS des *Atelier d'improvisation* et des *Aspects pratiques des métiers de la création musicale* sont attribués par attestation de présence aux séances.

Les autres disciplines donnent lieu à une note de contrôle continu, attribuée par les professeurs sans participation de jury extérieur, selon des modalités d'évaluation spécifiques <sup>(15)</sup>. Les crédits ECTS sont attribués si la note est au moins égale à 10/20.

La langue vivante peut également être validée par examen ou présentation d'un certificat à l'exclusion de la langue maternelle de l'étudiant et en Français langue étrangère (FLE) à partir du niveau B2 dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) pour les étudiants ressortissants d'états non-francophones. L'ensemble des semestres est validé après obtention des niveaux B2 en anglais et A2 dans une deuxième langue dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

**Aucune discipline n'est compensable par une autre. Cependant, au sein d'une même discipline et pour une même année universitaire, les deux semestres sont compensables entre eux. Pour la discipline principale, seules les notes de contrôle continu sont compensables.**

### 3.5. SANCTION DES ÉTUDES

Le parcours est sanctionné par le **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) spécialité Métiers de la création musicale**, délivré par le CNSMD de Lyon aux étudiant-e-s qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits ECTS.

Le **Diplôme d'État (DE) de professeur de musique** est délivré par le CNSMD de Lyon aux étudiant-e-s ayant suivi le parcours complémentaire qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits ECTS. L'obtention du Diplôme d'État est soumise à la validation de l'ensemble des 180 crédits ECTS du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien.

La **Licence Arts, lettre, langues mention musicologie** est délivrée par l'Université Lumière Lyon 2 aux étudiant·e·s ayant obtenu le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien en validant deux disciplines à l'Université Lumière Lyon 2.

(15) Voir Livret des disciplines complémentaires.

## 4. DEUXIÈME CYCLE

### 4.1. RÉFÉRENTIEL DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ÉLABORER UN PROJET ARTISTIQUE PERSONNEL

- Définir son profil artistique et le situer vis-à-vis de la diversité et de l'évolution des principaux courants de la création actuelle.
- Développer son esprit créatif en intégrant à sa démarche différentes formes d'expérimentation. Savoir promouvoir sa démarche artistique auprès des interprètes, collaborateurs, publics et partenaires institutionnels.
- Concevoir et organiser la programmation de concerts et performances publiques et/ou le projet artistique et culturel d'un ensemble musical.
- S'adapter à la diversité du monde professionnel et aux exigences d'un projet pour répondre à des commandes précises dans un temps donné. Envisager notamment l'écriture de pièces à vocation pédagogique, en direction des amateurs, etc.
- Aborder la collaboration avec d'autres formes d'arts et sa mise en œuvre conjointe au projet musical.

### CONSTRUIRE ET S'APPROPRIER UNE EXPRESSION MUSICALE

- Disposer de solides connaissances musicales et extra-musicales permettant de construire un style d'expression singulier.
- Être capable de formuler des évaluations critiques dans le domaine de la création musicale, y compris sur son propre travail artistique.

Disposer d'une aisance et d'une autonomie technique dans les domaines pertinents pour son projet :

- écriture instrumentale et vocale, orchestration ;
- informatique musicale, multimédia, nouvelles technologies.
- Appréhender les évolutions techniques et technologiques.
- Avoir une conscience du rôle de l'interprète au sens large, passant par l'expérience active du concert

### PRATIQUER LA RECHERCHE

- Mener une recherche à partir d'une réflexion problématisée.
- Prendre appui sur une méthodologie pertinente au regard du thème travaillé.
- Sélectionner et utiliser à bon escient des ressources documentaires en lien avec le sujet traité.
- Rendre compte des résultats de sa recherche à l'écrit et à l'oral, dans un registre de langue soutenu.

### SE REPÉRER DANS LA STRUCTURATION DU MONDE PROFESSIONNEL ET APPRÉHENDER SON ÉVOLUTION

- Connaître les différents acteurs et interlocuteurs du milieu professionnel et envisager sous tous les aspects sa future insertion.
- Comprendre l'évolution des politiques publiques du spectacle et s'adapter à la diversité des lieux d'exercice.
- Connaître les principes élémentaires du droit du travail applicables au statut d'auteur, y compris en matière de comportement non discriminatoire.

- Maîtriser la notion de droits d'auteur et le fonctionnement des sociétés de gestion collective. Appréhender les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).
- Gérer sa résistance et prévenir les pathologies
- Prévenir les troubles auditifs.
- Préserver son intégrité physique, en particulier connaître les bases des TMS (troubles musculosquelettiques), et exercer sa vigilance sur la posture corporelle.
- Comprendre les mécanismes de l'émotivité et gérer son trac.

## **S'EXPRIMER DANS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES**

### **S'exprimer en anglais au niveau B2 dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**

- Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, notamment une discussion technique dans sa spécialité.
- Communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un interlocuteur natif ne comportera de tension ni pour vous ni pour l'autre.
- S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande quantité de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes solutions.

### **S'exprimer dans une deuxième langue au niveau A2 dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**

- Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité
- Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct.
- Décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.

## **4.2. CONDITIONS D'ADMISSION**

Un-e étudiant-e titulaire du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien spécialité Métiers de la création musicale délivré par le CNSMD de Lyon est admis-e en deuxième cycle dans la même discipline principale, sous réserve :

- d'avoir validé un projet de recherche pour le deuxième cycle auprès de l'équipe pédagogique du CNSMD de Lyon ;
- d'avoir obtenu aux semestres 4 et 5 du premier cycle, un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu de la discipline principale (les deux notes pouvant se compenser).

A défaut, l'étudiant-e est autorisé-e à se présenter au concours d'entrée.

**L'entrée en deuxième cycle se fait par voie de concours organisé annuellement (sauf programmes international InMICS : tous les deux ans). Les candidat-es doivent présenter des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ne sont pas publiques (16).**

Les candidat-e-s au concours d'entrée en deuxième cycle (sauf programme InMICS) doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle, d'une licence (ou bachelor) ou du DNSPM dans la discipline principale délivrée par un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger. Les candidat-e-s doivent être âgé-e-s au minimum de 16 ans et au maximum de 29 ans l'année du concours. Toute demande de dérogation à l'attention du Directeur des études musicales doit comprendre une lettre de motivation et un curriculum vitæ détaillé.



Les candidat·e·s au concours d'entrée en deuxième cycle, programme international InMICS, doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle, d'une licence (bachelor) en musique ou d'un DNSPM délivré par un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Nul·le ne pourra être candidat·e plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans la formation. Une quatrième candidature sera octroyée au candidat qui aura été admissible au moins une fois.

Pour les candidat·e·s ressortissant·e·s d'états non-francophones, aucun certificat de niveau de langue française n'est exigé au moment du concours. Les admis·es (hors programme international InMICS) doivent fournir un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) :

- au moins égal à B1 en début de Master 1 (à remettre lors de l'inscription administrative) ;
- au moins égal à B2 en janvier du Master 1 (certificat obtenu en France).

Les admis·es en programme international InMICS doivent justifier d'un niveau en langue anglaise au moins égal à B1 dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) lors de leur inscription administrative.

(16) Voir programme d'épreuves publié annuellement.

### 4.3. SCOLARITÉ (HORS PROGRAMME INTERNATIONAL INMICS)

Le parcours d'études, à temps plein, est de quatre semestres et s'organise en quatre unités d'enseignement. Une mobilité internationale peut être mise en place aux semestres 1 et 2 uniquement pour les étudiant·e·s titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien spécialité Métiers de la création musicale délivré par le CNSMD de Lyon, après concertation avec l'équipe et approbation du directeur, sous condition de cursus en règle et d'anticipation des séances de méthodologie appliquée à un objet de recherche en DNSPM .

### PARCOURS FACULTATIFS ARTICULÉS AU PARCOURS D'ÉTUDES

#### Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale de l'Ircam

Ce parcours articulé permet à un·e étudiant·e ayant obtenu le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien spécialité Métiers de la création au CNSMD de Lyon, d'effectuer, après sélection, la première année de sa formation en mobilité à l'Ircam, au sein du cursus Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale.

Chaque année, l'Ircam organise le **cursus Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale** <sup>(17)</sup>, comprenant neuf mois de formation intensive, qui accueille de jeunes compositeur·trice·s choisi·e·s par un comité de lecture.

Ce cursus permet aux étudiant·e·s d'acquérir une réelle autonomie technique et informatique. Le programme pédagogique du cursus comporte deux périodes : *une phase programme* autour de cinq unités d'enseignement puis *une phase projet* incluant un programme d'enseignement commun et des modules optionnels. Le Cursus comprend des cours théoriques qui s'appuient sur les logiciels de l'Ircam (*MaxMSP, OpenMusic, Modalys, AudioSculpt, Spat*, etc.), des travaux pratiques en studio, des ateliers de composition et d'improvisation avec électronique, des rencontres avec les équipes scientifiques de l'Ircam et des personnalités invitées ainsi qu'un suivi individualisé des étudiants assuré par l'équipe pédagogique et un·e compositeur·trice associé·e au cursus.

À l'issue de chaque module-clé du programme, les étudiant·e·s présentent des mini-projets qui les préparent à la réalisation de leur projet final donné en concert lors d'un événement public de la saison musicale de l'Ircam.

L'équipe pédagogique du CNSMD de Lyon sélectionne les étudiant·e·s qu'elle souhaite autoriser à se présenter au comité de lecture de l'Ircam. Les critères de sélection de ce dernier sont à la fois artistiques (maîtrise de la composition) et techniques (maîtrise des apprentissages fondamentaux en informatique musicale). Ces candidatures sont recommandées au jury de sélection de l'Ircam qui les valide à la majorité de ses membres et qui reste souverain concernant le choix final.

La mobilité à l'Ircam est soumise à la validation du directeur, sous condition :

- d'avoir un cursus en règle ;
- d'anticiper les séances de méthodologie appliquée à un objet de recherche en DNSPM 3 ;
- de s'engager à obtenir les niveaux B2 en anglais et A2 dans une deuxième langue dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

L'étudiant-e bénéficiant de ce dispositif suit le cursus de l'Ircam entre le mois de septembre et le mois de juin de son Master 1. Le référent de son *Projet de recherche* est une personnalité qualifiée au sein de l'Ircam. L'étudiant-e reste en contact avec l'équipe pédagogique du CNSMD de Lyon afin de la tenir informé des travaux en cours et des perspectives, se rend au minimum deux fois au CNSMD de Lyon dans l'année et s'assure que le projet final du cursus Ircam puisse être repris lors de son récital de master.

En Master 2, l'étudiant-e suit à plein temps les enseignements au CNSMD de Lyon afin d'obtenir les 120 crédits ECTS nécessaires à la délivrance de son diplôme. L'étudiant-e garde un lien avec l'Ircam pour le suivi de son projet de recherche et peut bénéficier de la part des équipes de la pédagogie et de la recherche d'heures ressources pour l'expertise de son projet artistique de récital de master, dans la limite de trois rendez-vous annuels d'une demi-journée.

L'étudiant-e bénéficiant de ce dispositif reste attaché administrativement au CNSMD de Lyon pendant l'intégralité de sa formation. Une convention de formation professionnelle est signée entre l'étudiant-e et l'Ircam qui fixe le cadre de ses séjours à l'Ircam et son parcours de formation.

17 — Voir descriptif complet publié annuellement par l'Ircam (IRCAM.FR).

## MAQUETTE PÉDAGOGIQUE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS ECTS

intitulé et modalités (18)	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	MASTER 1		MASTER 2		TOTAL ECTS
		S 1	S 2	S 3	S 4	
<b>UE 1 : Unité d'enseignement de la spécialité</b>						64
discipline principale TD	1h ~ 2h	14	14	14	14	56
Stage TP ou séminaire (19) CM	~ 2h	3	3	3	3	12
Mise en œuvre des projets TD	~ 1h30	3	3	3	3	12
<b>UE 2 : Unité d'enseignement des connaissances et pratiques associées</b>						20
Projet de recherche TD	~ 0h45	5	5	5	5	20
<b>UE 3 : Unité d'enseignement transversal</b>						12
Aspects pratiques des métiers de la création musicale CM	~ 0h15	1	1	1	1	4
langue vivante (20) CM/TD	~ 1h30	2	2	2	2	8
<b>UE 4 : Unité d'enseignement optionnel</b>						8
discipline d'ouverture (21) CM/TD	1h ~ 2h	2	2	2	2	8
<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>~15h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>120</b>

### UE 1 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE LA SPÉCIALITÉ

Cette unité d'enseignement concerne le projet artistique de l'étudiant-e, dans sa définition, son élaboration et sa mise en œuvre.

L'étudiant-e conduit et assume un projet artistique de master qui aboutit à un récital de fin d'études, tout en développant son autonomie. Son travail de création peut également intégrer, le cas échéant, un travail scénographique et/ou de mise en scène rendu possible par les passerelles créées avec les différents partenaires académiques. L'étudiant-e est accompagné-e, de l'initiation de son projet jusqu'à l'étape de post-production, par l'ensemble de l'équipe pédagogique (chef de département, enseignants et ingénieur du son chargé de l'enseignement) et plus particulièrement par son professeur de discipline principale. Les studios mis à disposition et les collaborations et opportunités rendues possibles par l'établissement lui permettent de mener à bien son projet.

Sur choix de l'équipe pédagogique et en concertation avec l'étudiant·e, l'unité d'enseignement comprend alternativement :

- la participation, selon la discipline principale, à un des trois séminaires hebdomadaires animé par l'équipe pédagogique et des personnalités invitées :
  - *Analyse de l'image* (pour composition pour l'image), visant à appréhender une image et le sens d'une image au travers de grands classiques du cinéma et des différents genres cinématographiques ;
  - *Ecrire - Composer* (pour écriture-composition), consacré aux processus créatifs et aux techniques d'écriture et de composition d'hier et d'aujourd'hui ;
  - *Technologies et création* (pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte), espace de discussion et de réflexion collective autour d'enjeux esthétiques, culturels et technologiques.
- la réalisation d'un *Stage*, d'une durée de deux mois (entre 135 et 280 heures), sous forme par exemple d'assistantat de compositeur·trice, lui permettant d'expérimenter et observer en temps réel le métier de créateur·trice dans toute la diversité de cette activité professionnelle (18) *Cours magistral (CM)* ou *Travaux dirigés (TD)* ou *Travaux pratiques (TP)*.

(19) Uniquement pour les étudiant·e·s ne réalisant pas de stage, selon la discipline principale : *Analyse de l'image* (pour composition pour l'image) ou *Ecrire - Composer* (pour écriture-composition) ou *Technologies et création* (pour composition électroacoustique, composition instrumentale et vocale et composition mixte). (20) Allemand ou Anglais ou Italien ou cours de langue du Centre de Langues de l'ENS de Lyon dans le cadre du CHEL[s].

(21) Une discipline complémentaire enseignée au CNSMD de Lyon (hors disciplines de création musicale) ou un module partagé dans le cadre du CHEL[s] ou un cours à l'Université Lumière Lyon 2 parmi une liste mise à jour chaque année.

La *Mise en œuvre des projets* participe pleinement de la formation de l'étudiant·e, par le biais de dispositifs de mise en situation professionnelle organisés par le CNSMD de Lyon et ses partenaires académiques et professionnels et accompagnés par l'équipe pédagogique et technique :

- lors du récital de master, dont l'étudiant·e conçoit la programmation et fédère l'équipe possiblement pluri-disciplinaire ;
- lors de concerts qui permettent à l'étudiant·e de proposer des représentations publiques professionnelles tout en travaillant sur les formes possibles à donner en termes de programme et thématique ;
- lors d'ateliers d'expérimentation, permettant l'émergence de propositions artistiques diverses au sein du cursus ;
- lors de séances de médiation vers les publics et d'Éducation Artistique et Culturelle, ainsi que de séances cartes blanches à destinations des autres étudiant·e·s du cursus ;
- lors de projets à l'extérieur du CNSMD de Lyon.

L'objectif est de conduire le projet artistique de master avec un attendu professionnel tout au long des deux années de formation, concernant le respect d'un cahier des charges, la production de supports adaptés (conducteur, matériel, fiche technique, etc.) et la bonne communication avec les interprètes, collaborateur·trice·s, publics et partenaires institutionnels.

## **UE 2 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES ASSOCIÉES**

Cette unité d'enseignement est dédiée à la connaissance du monde de la recherche, de ses outils et de ses résultats ainsi que de l'environnement professionnel.

L'étudiant·e réalise un *Projet de recherche* (22) qui se concrétise par la rédaction d'un mémoire de minimum trente pages traitant de champs théoriques, historiques, analytiques ou prospectifs qui viendront ensuite nourrir le travail de création. Selon les cas, il peut permettre soit une prise de distance avec la vivacité de l'acte créatif, ou bien à l'inverse le traitement d'une question pratique qui va directement être appliquée au travail de création. Par ailleurs, il permet aussi l'analyse du travail d'autrui, afin de pouvoir questionner la propre pratique de l'étudiant·e en regard de celui-ci.

Il s'agit pour l'étudiant·e de passer d'une forme de curiosité spontanée et de compréhension intuitive vis-à-vis d'un questionnement, à l'élaboration de connaissances nouvelles et de savoirs formels et plus rationnels. Outre son aspect formateur ou utile dans une perspective professionnelle, ce projet de recherche contribue également à l'enrichissement de l'identité personnelle de l'étudiant·e en lui permettant de devenir spécialiste d'un sujet qui l'intéresse. L'étudiant·e, accompagné·e par un professeur référent, l'accompagnant méthodologique et l'équipe de la Médiathèque Nadia Boulanger, assiste à deux séances obligatoires de méthodologie appliquée à un objet de recherche.

En termes de professionnalisation et de connaissance de l'environnement professionnel, l'étudiant·e suit le module *Aspects pratiques des métiers de la création musicale*, composé de deux séances chaque semestre :

- une spécifique dédiée aux métiers de la création musicale ;
- une transversale à l'établissement.

### **UE 3 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL**

Cette unité d'enseignement, transversale avec les autres cursus de l'établissement, comprend une langue vivante, visant prioritairement et obligatoirement l'obtention des niveaux B2 en anglais et A2 dans une deuxième langue dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), parmi :

*Allemand - Anglais - Italien*

- un cours de langue du Centre de Langues de l'ENS de Lyon dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscription spécifiques).

### **UE 4 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL**

Cette unité d'enseignement se compose au minimum d'une discipline d'ouverture choisie par l'étudiant-e chaque semestre, affirmant ainsi la singularité de son parcours, pouvant être :

- une discipline complémentaire enseignée au CNSMD de Lyon hors discipline technique de création musicale (Informatique musicale, Musique assistée par ordinateur (MAO), Orchestration, Orchestration appliquée à la musique de film, Techniques de composition pour l'image et Voix, texte et musique, de l'abstraction à la narration) ;

*(22) Voir Guide de la Recherche*

- un module partagé dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscription spécifiques) ;
- un cours suivi à l'Université Lumière Lyon 2 parmi une liste mise à jour chaque année.

### **4.4. SCOLARITÉ (PROGRAMME INTERNATIONAL INMICS)**

Le parcours d'études, à temps plein, est de quatre semestres et s'organise en quatre unités d'enseignement. Au cours des deux années, chaque étudiant-e étudie dans deux des quatre institutions partenaires : la première année dans une institution et la deuxième année dans une autre institution. Chaque parcours est individuel. Chaque étudiant-e est inscrit dans les deux établissements partenaires dans lesquels il étudie au cours des deux années. L'enseignement est délivré en anglais.

## MAQUETTE PÉDAGOGIQUE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS ECTS

SEMESTRE 1	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	POINTS ECTS	SEMESTRE 2	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	POINTS ECTS
<b>UE 1</b>			<b>UE 1</b>		
discipline principale	2h	7,5	discipline principale	2h	7,5
stage	2h	4,5	stage	2h	4,5
discipline secondaire	1h30	3	discipline secondaire	1h30	3
ateliers, séminaires, master-class	0h30	1	ateliers, séminaires, master-class	0h30	1
<b>UE 2</b>			<b>UE 2</b>		
mémoire de recherche	0h30	3	mémoire de recherche	0h30	3
discipline associée	1h30	2	discipline associée	1h30	2
discipline associée	1h30	2	discipline associée	1h30	2
<b>UE 3</b>			<b>UE 3</b>		
Le droit d'auteur en musique : la pratique sur le terrain	1h30	3	histoire de la musique de film	1h30	3
méthodologie appliquée à l'objet de la recherche	0h30	1	méthodologie appliquée à l'objet de la recherche	0h30	1
<b>UE 4</b>			<b>UE 4</b>		
disciplines optionnelles	2h	1,5	disciplines optionnelles	2h	1,5
disciplines optionnelles	2h	1,5	disciplines optionnelles	2h	1,5
<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>14h30</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>14h30</b>	<b>30</b>

  

SEMESTRE 3	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	POINTS ECTS	SEMESTRE 4	durée moyenne en présentiel hebdomadaire	POINTS ECTS
<b>UE 1</b>			<b>UE 1</b>		
discipline principale	2h	12	discipline principale	2h	6
discipline secondaire	1h30	3	discipline secondaire	1h30	3
ateliers, séminaires, master-class	0h30	1	ateliers, séminaires, master-class	0h30	1
			examen de fin de deuxième cycle	-	6
<b>UE 2</b>			<b>UE 2</b>		
mémoire de recherche	0h30	6	mémoire de recherche	0h30	6
discipline associée	1h30	2	discipline associée	1h30	2
<b>UE 3</b>			<b>UE 3</b>		
ethnomusicologie	1h30	3	analyse du point de vue musical et audio visuel	1h30	3
<b>UE 4</b>			<b>UE 4</b>		
disciplines optionnelles	2h	1,5	disciplines optionnelles	2h	1,5
disciplines optionnelles	2h	1,5	disciplines optionnelles	2h	1,5
<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>11h30</b>	<b>30</b>	<b>TOTAL PAR SEMESTRE</b>	<b>11h30</b>	<b>30</b>

(23) Cours magistral (CM) ou Travaux dirigés (TD) ou Travaux pratiques (TP).

(24) Selon l'établissement partenaire : Composition / arrangement ou Composition électroacoustique ou Composition pour l'image ou Musique assistée par ordinateur (MAO) ou Composition électroacoustique ou Composition pour l'image.

(25) Plusieurs possibilités dans chacun des établissements partenaires.

(26) Plusieurs possibilités dans chacun des établissements partenaires.

### UE 1 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE LA SPÉCIALITÉ

Cette unité d'enseignement concerne le projet artistique de l'étudiant·e, dans sa définition, son élaboration et sa mise en œuvre

L'étudiant·e suit une discipline principale différente dans chacun des établissements partenaires :

- Conservatorio GB Martini Bologna : Composition électroacoustique pour l'image ;
- School of Arts Ghent / KASK & Conservatorium (HOGENT) à Gand : Composition pour l'animation, le documentaire et la vidéo ;
- CNSMD de Lyon : Composition pour l'image ;
- Faculté de musique de l'Université de Montréal : Composition pour le jeu vidéo.

Afin d'assurer la continuité des enseignements entre les établissements, l'étudiant·e suit également une discipline secondaire :

- Conservatorio GB Martini Bologna : Composition / arrangement ;
- School of Arts Ghent / KASK & Conservatorium (HOGENT) à Gand : Composition électroacoustique ou Composition pour l'image ;
- CNSMD de Lyon : Musique assistée par ordinateur ;
- Faculté de musique de l'Université de Montréal : Composition électroacoustique pour composition pour l'image

Dans l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·e·s, un Stage au sein d'une structure spécialisée dans la production audiovisuelle, d'une durée minimum de 135 heures et maximum de 280 heures, est obligatoire et doit être réalisé au cours de la première année de formation.

Afin de nourrir et élargir le champ créatif, son projet artistique, et préparer son insertion professionnelle, l'étudiant·e participe à différents Séminaires et classes de maître dans le cadre des festivals partenaires.

## **UE 2 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES ASSOCIÉES**

Cette unité d'enseignement est dédiée à la connaissance du monde de la recherche, de ses outils et de ses résultats. Elle permet également de développer des techniques essentielles au métier du compositeur pour l'image.

L'étudiant·e réalise un *Projet de recherche* <sup>(27)</sup> qui se concrétise par la rédaction d'un mémoire de minimum trente pages en anglais. L'étudiant·e, accompagné·e par un professeur référent, assiste à deux séances obligatoires de méthodologie appliquée à un objet de recherche par visio- conférence.

L'étudiant·e suit également deux disciplines de création musicale en Master 1 puis une en Master 2, à choisir dans chaque établissement parmi la liste suivante :

- Conservatorio GB Martini Bologna :
  - *Musique assistée par ordinateur (MAO)* ;
  - *Électroacoustique et technologie multimédia* ; - *Film muet / improvisation* ;
- School of Arts Ghent / KASK & Conservatorium (HOGENT) à Gand :
  - *Composition pour le théâtre musical* ;
  - *Post production* ;
  - *Techniques de composition pour l'image (post-tonales)* ;
- CNSMD de Lyon :
  - *Orchestration appliquée à la musique de film* ;
  - *Introduction aux techniques du son* ;
  - *Techniques de composition pour l'image (tonales)* ;
- Faculté de musique de l'Université de Montréal :
  - *Création audio et intégration pour le jeu vidéo* ; - *Technologie musicale et sound design* ;
  - *Composer pour la danse*.

(27) Voir Guide de la Recherche.

## **UE 3 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL**

Cette unité d'enseignement inclue une discipline de culture musicale délivrée visio-conférence par chacun des établissements partenaires :

- Semestre 1 : *Introduction à l'acoustique, la psychoacoustique et la psychologie de la musique* depuis la Faculté de musique de l'Université de Montréal ;

- Semestre 2 : *Histoire de la musique de film* depuis le Conservatorio GB Martini Bologna ;
- Semestre 3 : *Ethnomusicologie* depuis le CNSMD de Lyon ;
- Semestre 4 : *Analyse du point de vue musical et audiovisuel* depuis la School of Arts Ghent / KASK & Conservatorium (HOAGENT) à Gand

## UE 4 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Cette unité d'enseignement se compose au minimum d'une discipline d'ouverture choisie par l'étudiant-e chaque semestre, affirmant ainsi la singularité de son parcours, parmi une liste de disciplines enseignées dans chaque établissement partenaire. Au CNSMD de Lyon, il peut d'agir de :

- une discipline complémentaire enseignée au CNSMD de Lyon hors disciplines de création musicale (Informatique musicale, Musique assistée par ordinateur (MAO), Orchestration, Orchestration appliquée à la musique de film ou Techniques de composition pour l'image) ;
- un module partagé dans le cadre du CHEL[s] (modalités d'inscription spécifiques) ;
- un cours suivi à l'Université Lumière Lyon 2 parmi une liste mise à jour chaque année.

## 4.5. MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

L'évaluation de la discipline principale se fait par :

- contrôle continu par le professeur de discipline principale chaque semestre ;
- une évaluation terminale au quatrième semestre (dont la note est assortie d'une mention « très bien », « bien », « assez bien », ou sans mention) consistant en un récital public, aboutissement du projet artistique de master, constitué de travaux composés durant le deuxième cycle (60 minutes de plateau au total) ainsi qu'un entretien à huis-clos avec le jury (public pour le programme international InMICS) ;
- l'étudiant-e doit alors être autonome dans la maîtrise des moyens techniques convoqués.

Les crédits ECTS sont attribués si chaque note (contrôle continu et évaluation terminale) est au moins égale à 10/20.

L'évaluation du *Projet de recherche* se fait par :

- contrôle continu par le professeur référent aux semestres 1, 2 et 3 ;
- une soutenance publique de 30 minutes (5 à 10 minutes de présentation et environ 20 minutes de questions du jury) du mémoire rédigé devant un jury spécifique au semestre 4 ;
- attestation de présence aux séances de méthodologie appliquée à l'objet de recherche aux semestres 1 & 2.

Les crédits ECTS sont attribués si chaque note (contrôle continu et soutenance) est au moins égale à 10/20. Si la note est comprise entre 7/20 et 9,99/20, l'étudiant-e est autorisé à présenter une nouvelle soutenance en octobre. Une note égale ou inférieure à 6,99/20 ne permet pas de rattrapage, l'étudiant-e devra présenter une nouvelle soutenance l'année suivante.

Les crédits ECTS des *Aspects pratiques des métiers de la création musicale* sont attribués par attestation de présence aux séances.

Les autres disciplines donnent lieu à une note de contrôle continu, attribuée par les professeurs sans participation de jury extérieur, selon des modalités d'évaluation spécifiques <sup>(28)</sup>. Les crédits ECTS sont attribués si la note est au moins égale à 10/20.

La langue vivante peut également être validée par examen ou présentation d'un certificat à l'exclusion de la langue maternelle de l'étudiant et en Français langue étrangère (FLE) à partir du niveau C1 dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) pour les étudiants ressortissants d'états non-francophones. L'ensemble des semestres est validé après obtention des niveaux B2 en anglais et A2 dans une deuxième langue dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

(28) Voir Livret des disciplines complémentaires.

Pour les étudiant-e-s suivant le parcours articulé avec l'Ircam durant le Master 1, la validation des modules enseignés à l'Ircam permet de valider par équivalence deux semestres de discipline principale, *Technologies et création*, *Mise en œuvre des projets*, *Aspects pratiques des métiers de la création musicale* (présence aux quatre séances) et discipline d'ouverture (*Informatique musicale*).

**Aucune discipline n'est compensable par une autre. Cependant, au sein d'une même discipline et pour une même année universitaire, les deux semestres sont compensables entre eux. Pour la discipline principale, seules les notes de contrôle continu sont compensables.**

#### **4.6. SANCTION DES ÉTUDES**

Le parcours est sanctionné par le **Diplôme de deuxième cycle de création musicale**, délivré par le CNSMD de Lyon aux étudiant·e·s qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 120 crédits ECTS.

**Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 Février 2016, le grade de master est conféré de plein droit, aux titulaires du diplôme de deuxième cycle supérieur de création musicale délivré par le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon pour les sessions 2015-2016 à 2020-2021.**

Dans le cadre du programme international InMICS, un deuxième diplôme est délivré par le deuxième établissement d'inscription, selon les conditions fixées par ce dernier.

Une attestation de formation professionnelle est délivrée par l'Ircam aux étudiant·e·s ayant suivi le cursus Formation pratique à la composition et à l'informatique musicale.